

LIÈGE - JUDICIAIRE

Rodeyns était chez lui sous somnifère pendant qu'on tuait son conjoint

L'avocat liégeois dormait quand le drame s'est produit

Me Gilissen, conseil de l'avocat liégeois Pascal Rodeyns, annonce que son client a décidé de déposer plainte au pénal, au civil et au disciplinaire à l'encontre de M^e Courtoy (avocat de Jérémy Davin) ainsi qu'à l'encontre d'un média et d'une de ses journalistes. « Tenter de faire diversion face à un crime horrible en salissant une des victimes de celui-ci est une manœuvre choquante et répugnante », estime l'avocat après une sortie dans la presse évoquant le comportement de Pascal Rodeyns pendant que l'homicide de son compagnon a été commis.

La nuit du 17 au 18 septembre dernier, Mbaye Wade, le compagnon de l'avocat liégeois Pascal Rodeyns, a été tué sauvagement à son domicile de la rue Ambiorix, dans le Laveu à Liège. Son agresseur, Jérémy Davin, un Ansois de 25 ans féru de satanisme, s'était muni d'un couteau large et dentelé (de type Rambo). Le premier coup porté à Mbaye Wade, alors nu, aurait traversé le poumon

puis le cœur. Il aurait été tellement violent que le cœur de la victime aurait explosé, la laissant exsangue. Plus d'une dizaine de coups de couteau ont été portés au total.



« Mon client a dormi comme une bûche, pendant environ quatre heures »

M^e Gilissen

Ce mercredi, un journal a publié un article évoquant les faits et la version de Jérémy Davin. On y expliquait que Pascal Rodeyns était

sur place au moment des faits (il était dans la chambre située à l'étage inférieur du bâtiment). On y affirmait qu'alors que Mbaye Wade appelait au secours, son compagnon était sous l'emprise de cocaïne, jouant avec son GSM pour trouver de nouvelles conquêtes. « Cette argumentation de défense mêlant contre-vérités et confusions savamment entretenues témoigne de la difficulté, pour ceux qui défendent Jérémy Davin, d'évoquer la seule chose qui nous intéresse ici, c'est-à-dire la véritable boucherie dont Mbaye Wade a été victime », tranche M^e Gilissen, conseil de Pascal Rodeyns.

LA SOIRÉE DE PASCAL RODEYNS

Ce jeudi-là, l'avocat liégeois aurait travaillé toute la journée, puis il se serait rendu au restaurant. Rentré chez lui, son compagnon lui aurait expliqué qu'il attendait un troisième homme, dans le cadre d'un rendez-vous à caractère sexuel (le couple était en union libre). Pascal Rodeyns aurait préféré aller dormir : « Il a pris un Zolpidem et s'est installé dans la chambre conjugale au pre-



Mbaye Wade et Pascal Rodeyns vivaient ensemble, mais en union libre. © SP

mier », explique M^e Gilissen. Le Zolpidem est un somnifère très puissant : « Mon client a dormi comme une bûche, pendant environ quatre heures. Quand il s'est réveillé, il a décidé d'aller rendre visite à un ami ». L'article de presse attaqué par Pascal Rodeyns évoque aussi le fait qu'il y avait des armes dans la maison : « Toutes sont déclarées et détenues légalement par mon client, qui est chasseur », précise M^e Gilissen.

Pascal Rodeyns avait découvert le

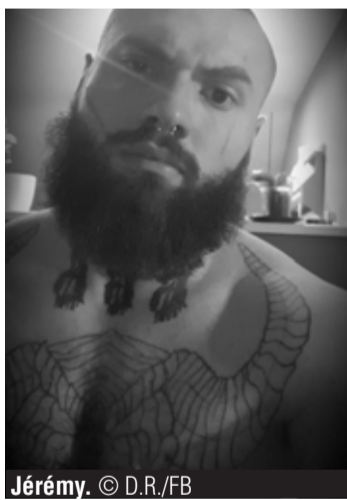
corps de son compagnon le matin, lorsque les collègues de celui-ci s'étaient inquiétés de ne pas le voir. Le système de vidéosurveillance a permis de lister les allées et venues dans l'immeuble. « Nulle part dans le dossier répressif, vous ne trouverez que mon client aurait été sous cocaïne pendant qu'on assassinait l'homme qu'il aimait. Nulle part dans la téléphonie, vous ne trouverez qu'il pianotait sur son GSM pour rencontrer qui que ce soit pendant que l'homicide était perpétré.

Quand on a massacré son petit-ami, il dormait à poings fermés et c'est déjà assez difficile pour lui d'imaginer qu'il ait été si proche du drame sans se rendre compte de ce qui se déroulait. » Les plaintes que M^e Rodeyns entend déposer seront multiples : elles visent l'avocat Sébastien Courtoy, le journal en question et la journaliste qui a signé l'article décrié, et elles seront introduites « au disciplinaire, au pénal et au civil », précise M^e Gilissen. ●

LR

La sœur de Jérémy

« Mon frère est aussi une victime »



Jérémy. © D.R./FB

drogué. Un souvenir douloureux pour Jérémy. Toujours selon sa version, il aurait demandé à Mbaye de cesser le rapport car il ressentait des douleurs. « Mon frère est aussi une victime », expliquait, mercredi matin, la sœur de Jérémy. « Il avait été abusé sexuellement par cet homme lors d'une précédente rencontre. »

Jeudi dernier, le 17 septembre, Jérémy aurait accepté l'invitation de Mbaye Wade afin d'avoir une explication avec celui qu'il qualifie de violeur. Cette nuit-là, Jérémy avait décidé de reprendre le dessus et, cette fois, il entendait bien tenir sa revanche en humiliant Mbaye Wade comme lui avait été humilié.

Si ce n'est que Jérémy s'était présenté au domicile de Mbaye avec un grand couteau particulièrement aiguisé. Ce qui laisse entendre que Jérémy n'était pas armé que de bonnes intentions et que l'hypothèse de vouloir donner une bonne leçon avant de gentiment quitter les lieux a du plomb dans l'aile. En effet, Mbaye ne s'est pas laissé faire et après avoir reçu un premier coup de couteau, Mbaye a hurlé à l'aide après Pascal mais ce dernier dormait, il n'a donc rien entendu.

L'enquête devra vérifier si des éléments matériels accréditent la thèse d'un viol commis quinze jours avant l'assassinat de Mbaye ou si une plainte avait été déposée par Jérémy à cet égard. Mbaye, lui, n'est plus là pour donner sa version des faits lors de ce premier rendez-vous. ●

A.B.

« Jamais il n'a été question d'un crime homophobe »

Pascal Rodeyns, le célèbre pénaliste liégeois, était donc bien présent dans la maison de maître de la rue Ambiorix lorsque son compagnon, Mbaye Wade, subissait les assauts et les coups de couteau de Jérémy. L'avocat ne s'est rendu compte de rien car il dormait au premier étage de l'habitation alors que Mbaye Wade et Jérémy, son rendez-vous, étaient eux au second étage, dans une chambre annexe dévolue aux relations extraconjugales.

Cette information avait été communiquée par le parquet de Liège mais le procureur de Division, Damien Leboutte, avait demandé aux médias présents lors de la conférence de presse de ne pas l'écrire car cela n'apportait strictement rien à l'enquête et relevait, exclusivement, de la vie privée du pénaliste liégeois.

Malgré la demande du parquet de Liège, un journal a publié cette information. Ce qui n'a pas manqué de provoquer l'ire de la justice liégeoise. Ajoutez-y les déclarations au lanceflamme de l'avocat de Jérémy, le très peu conventionnel M^e Sébastien Courtoy, et la coupe est pleine. En effet, ce dernier fait le procès de son confrère Rodeyns, le compagnon de Mbaye Wade, dans les colonnes de nos confrères.

Et, dans les mêmes colonnes, M^e Courtoy taille aussi un costard au parquet de Liège en affirmant, sans ambages, que « depuis le début de cette affaire, les communiqués du parquet ont tenté d'accréditer la thèse d'un acte homophobe (alors que mon client est homosexuel), puis d'un vol qui a mal tourné, alors qu'il est bien



Damien Leboutte. © TVA

certain, comme en atteste le fait que la victime a été retrouvée nue, que la rencontre s'inscrivait dans le cadre de relations sexuelles. »

Une déclaration qui prête à sourire puisque ce n'est pas le parquet de Liège mais bien ce journal qui avait avancé la thèse du crime homophobe, dès vendredi, sur son site Internet.

« Le parquet n'a jamais parlé d'un crime homophobe. L'auteur et la victime étaient homosexuels », signale Damien Leboutte, le procureur de division du parquet de Liège. « Lors de la conférence de presse de vendredi, à 15h30, j'ai clairement répondu à une question qui m'était posée pour signaler qu'il ne s'agissait pas d'un crime homophobe. Pour le reste, nous avons simplement communiqué sur les éléments factuels du dossier. »

« Nous regrettons que ce procès sorte de la salle d'audience et qu'on tente de faire croire que c'est le parquet qui est à l'origine des fuites », insiste le procureur de division. « Le parquet s'étonne des fuites de parties du dossier dans la presse alors que la défense se plaint, dans une demande adressée hier (NDLR : lisez mardi) au juge d'instruction, de fuites. » ●

A.B.

Chambre du conseil

Jérémy soutient avoir été violé

Ce mercredi, la chambre du conseil de Liège a confirmé le mandat d'arrêt de Louis Bouton (complice présumé de Jérémy Davin), tandis que, sur demande de M^e Courtoy, l'examen du mandat d'arrêt de Jérémy Davin, absent à l'audience à cause des mesures liées à la Covid, a été reporté à mercredi prochain. Jérémy Davin a terminé ses secondaires à 22 ans, puis il a travaillé dans un night-ship, perdant son job durant le confinement. Sans domicile, « il logeait dans la famille et chez des amis », explique M^e Courtoy. Il est homosexuel, mais il aurait « très mal, et nous en avons des preuves spectaculaires, vécu son homosexualité », poursuit M^e Courtoy. « Lorsqu'il entretenait des rapports homosexuels, il se scarifiait ensuite ou se tatouait... Son tatouage 'SS' qu'il arborait sur la tête, c'est pour se punir lui-même, parce que les homos étaient les premiers dans les camps ». Il semble quand même qu'il avait une certaine sympathie pour cette idéologie, puisqu'il partageait notamment sur Facebook un dessin sur les Juifs, avec un drapeau nazi. L'Ansois ne reconnaît pas avoir prémédité son geste : « mon client explique qu'il a déjà été sur place, quelques jours plus tôt, mais qu'il a été drogué et que la victime l'a ensuite violé. Le soir du 17, il est venu pour avoir une explication. Les choses ne se sont pas bien déroulées, et il a sorti son couteau pris avec lui. Il ne voulait pas initialement tuer, ni voler, c'est un garçon sans casier judiciaire. » La victime était cependant nue quand elle a été poignardée, ce qui étonne s'il ne s'agissait que d'avoir une explication. « Tous ces détails devront être examinés plus tard,



M^e Courtoy. © News

Jérémy Davin vivait très mal son homosexualité, il se scarifiait ou se tatouait après avoir entretenu des rapports sexuels, pour se punir

de nombreux devoirs sont en cours à ce sujet. On est en tout cas loin du meurtre pour commettre un vol ». M^e Courtoy est un avocat bruxellois habitué des controverses - il avait notamment évoqué la prétendue responsabilité du Mossad dans l'attentat du Musée Juif, lors d'une audience préliminaire du procès Nemmouche. Il entend croiser le fer, annonce-t-il, avec le parquet de Liège. Il a déjà sollicité une petite vingtaine de devoirs complémentaires. ●

LWS

Il est clair que la rencontre, dans la nuit de jeudi 17 au vendredi 18 septembre, entre Mbaye Wade et Jérémy s'inscrivait dans le cadre d'une relation consentie entre adultes responsables.

La version soutenue par la défense fait état d'une relation précédente au début du mois de septembre qui s'était assez mal déroulée puisque dans sa déclaration, Jérémy, le colosse bodybuildé, signale que Mbaye Wade l'aurait violé après l'avoir

La version soutenue par la défense fait état d'une relation précédente au début du mois de septembre qui s'était assez mal déroulée